

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 3 décembre 2018 à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s :

M. Yves Boyer, maire ;
M. Mauro Lando, conseiller n° 1 ; M. Daniel Laplante, conseiller n° 4 ;
Mme Sonia Dumais, conseillère n° 2 ; Mme Louise Lussier, conseillère n° 5 ;
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3 ; M. Frédéric Barbeau, conseiller n° 6.

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M. Clément Costanza, Directeur général et secrétaire-Trésorier ;
M. Sylvain Boucher, Inspecteur et coordonnateur des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Prévisions budgétaires pour le transport adapté 2019
- 1.2. Contrat de service en droit municipal
- 1.3. Nouvelle procédure pour ventes pour taxes
- 1.4. Appui à la campagne pour l'élimination des violences faites aux femmes
- 1.5. Don à la Fabrique de Sherrington
- 1.6. Appel d'offres sur invitation pour un camion neuf
- 1.7. Appel d'offres public pour un tracteur neuf

2. URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS

- 2.1. Rapport des permis du mois de novembre 2018
- 2.2. Rapport des interventions du mois passé
- 2.3. Contrat de services professionnels en géomatique
- 2.4. Engagement auprès du ministère de l'Environnement

3. SERVICE DES LOISIRS

- 3.1. Embauche pour la saison du CMR
- 3.2. Projet de partenariat et aide financière pour des jardins collectifs

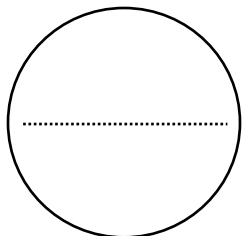
4. SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE

- 4.1. Rapport des interventions du mois de novembre 2018
- 4.2. Demande de subvention pour le plan de sécurité civile

5. VARIA

- 5.1. Informations du Maire
 - 5.1.1. Échos de la MRC
 - 5.1.2. Rencontre avec la Sûreté du Québec

6. LEVÉE DE LA SÉANCE



VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

rés : 2018-12-203

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Barbeau

ET : Résolu unanimement

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question dans la salle.

rés : 2018-12-204

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE

rés : 2018-12-205

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 3 DÉCEMBRE 2018

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 3 décembre 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

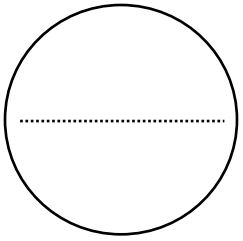
Que les comptes ajoutés et payés du mois de novembre 2018 soient acceptés au montant de **51 477,86 \$** et que les comptes à payer au 3 décembre 2018 soient acceptés au montant de **360 838,28 \$**.

ADOPTÉE

REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL – ARTICLE 6 LEDMM

Le Secrétaire-Trésorier doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15. 1. 0 .1, art. 6), depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé. Ce registre contient les déclarations faites par un membre du conseil :

- Qui a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage :
- Qui n'est pas de nature purement privée ou
- qui n'est pas interdit par le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique (voir l'alinéa ci-après) et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité (art. 6 al. 4 Loi sur l'éthique).



Le Code d'éthique ne peut fixer un montant supérieur à 200 \$. Rappelons que l'acceptation d'un tel don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, est cependant interdit lorsqu'il peut influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions ou risque de compromettre son intégrité (voir art. 6, al. 1, par. 4° Loi sur l'éthique).

En sa qualité de Secrétaire-Trésorier, le directeur général mentionne qu'il n'y a aucune inscription à ce registre tenu en vertu de la Loi sur l'Éthique et la Déontologie. Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique.

rés : 2018-12-206

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire ;

ATTENDU les prévisions budgétaires 2019 soumises par l'organisme délégué, soit le « Regroupement des personnes handicapées – Région du Haut-Richelieu inc. », à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées ;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2019 ont été approuvées le 23 octobre 2018 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ;

ATTENDU QUE ces prévisions fixent à **15 942 \$** la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington pour le transport adapté aux personnes handicapées ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Barbeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- Que la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2019 ;
- Que soit approuvés, tel que soumis, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquels fixent à **15 942 \$** la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE

rés : 2018-12-207

RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT DE SERVICE EN DROIT MUNICIPAL – DHC AVOCATS

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été faite à la municipalité par le cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau, spécialiste des questions juridiques en matière de droit municipal ;

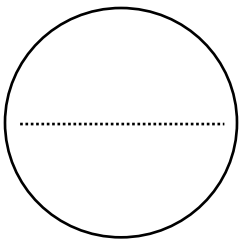
ATTENDU QUE la Municipalité estime pertinent de bénéficier d'un l'accompagnement de cette nature tout au long de l'année afin d'assurer une administration éclairée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Boisvert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De conclure une entente de service pour un montant forfaitaire de 500 \$, plus les taxes applicables, pour un accompagnement en droit municipal pour une période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE



rés : 2018-12-208

PROCÉDURE RELATIVE AU POUVOIR GÉNÉRAL DE TAXATION ET DÉFAUT DE PAIEMENTS DES SOMMES DUES À LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU le pouvoir de taxation accordé à toute municipalité locale selon l'article 1000.1 du *Code municipal* ;

ATTENDU QU'il appartient au Secrétaire-Trésorier de toute municipalité locale de s'assurer de percevoir toutes les taxes, tant générales que spéciales, imposées sur le territoire municipal selon l'article 1001 du *Code municipal* ;

ATTENDU Qu'il est du devoir du Secrétaire-Trésorier de préparer et de faire approuver par le conseil l'état des personnes endettées envers la municipalité selon l'article 1022 du *Code municipal* ;

CONSIDÉRANT QU'actuellement les personnes endettées envers la municipalité bénéficient d'un délai pouvant aller jusqu'à trente-six (36) mois pour s'acquitter de la totalité de leurs taxes municipales ;

CONSIDÉRANT QU'il appartient au conseil d'une municipalité locale de définir à quel moment engager la procédure dite de vente pour taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Qu'il n'y aura désormais plus de délai accordé aux citoyens pour s'acquitter de la totalité de leurs taxes, soit qu'il sera nécessaire de les payer en totalité au bout de douze (12) mois.

ADOPTÉE

rés : 2018-12-209

CAMPAGNE EN FAVEUR DE L'ÉLIMINATION DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES

CONSIDÉRANT QUE suite aux évènements tragiques survenus le 6 décembre 1989 à l'École polytechnique de Montréal, le parlement du Canada a institué la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes ;

CONSIDÉRANT QUE les 12 jours précédents le 6 décembre s'inscrivent dans la campagne nationale des 12 jours d'action pour l'élimination des violences faites aux femmes ;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne est devenue l'occasion de porter le ruban blanc servant à dénoncer la violence faite aux femmes et à témoigner de l'appui et du support que chacun souhaite offrir à toutes celles qui ont vécu de la violence ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil appuie chaque année la campagne nationale des 12 jours pour l'élimination des violences faites aux femmes en hissant un drapeau blanc symbolisant le ruban blanc à l'extérieur de la mairie.

ADOPTÉE

rés : 2018-12-210

FABRIQUE ST-PATRICE- REMERCIEMENTS ET DEMANDE DE DON

ATTENDU QUE les membres de l'assemblée de la Fabrique souhaitent acheter des fleurs et diverses décorations pour Noël ;

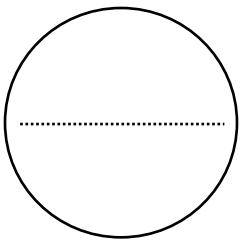
ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Patrice sollicite l'aide de la municipalité pour mener à bien ce projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De contribuer à ce projet en leur offrant un montant de 150 \$.

ADOPTÉE



rés : 2018-12-211

APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION POUR LES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer le camion utilisé pour les usages quotidiens aux travaux publics ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser le Directeur général et secrétaire-Trésorier à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion neuf pour le service des travaux publics de la municipalité.

ADOPTÉE

rés : 2018-12-212

APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer le tracteur du service des travaux publics et dans une perspective de gestion des actifs de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser le Directeur général et secrétaire-Trésorier à procéder à un appel d'offres public pour l'achat d'un tracteur neuf pour le service des travaux publics de la municipalité.

ADOPTÉE

RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DU MOIS DE NOVEMBRE 2018

Durant le mois de novembre 2018, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants :

1	Bâtiment accessoire
1	Démolition

INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX DU MOIS

- Installation des panneaux d'automatisation à la station de traitement des eaux
- Entretien au CMR en vue de l'ouverture du CMR
- Préparation et mise aux normes de la patinoire pour la saison hivernale

rés : 2018-12-213

CONTRAT DE SERVICE GÉOMATIQUE – AZIMUT INC.

ATTENDU QUE la municipalité se doit de disposer d'un système permettant d'intégrer et de consulter les données géospatiales pour les services, notamment de l'urbanisme ;

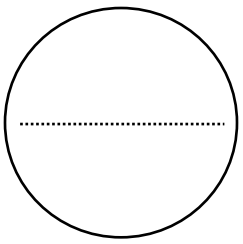
CONSIDÉRANT la soumission adressée à la municipalité par le groupe AZIMUT inc. en date du 17 novembre 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Boisvert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De renouveler le contrat de service avec le *Groupe de géomatique AZIMUT inc.* pour l'abonnement à la solution Gonet, la mise à jour de la matrice graphique et le rôle d'évaluation foncière pour un montant de 2 196,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE



rés : 2018-12-214

ENGAGEMENT AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) – IMPLANTATION D'UN REGISTRE DE CONSOMMATION D'EAU

ATTENDU QUE les démarches engagées par la municipalité pour le réaménagement et l'exploitation d'une installation de prélèvement d'eau souterraine à des fins de consommation humaine du centre communautaire et du centre de loisirs ;

CONSIDÉRANT la lettre d'engagement produite par la municipalité en date du 26 octobre 2018 adressée au MELCC en réponse aux demandes de précisions concernant le dossier de la municipalité quant à son intention d'engager de nouvelles modalités de collecte de données relatives aux consommations en eaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Boisvert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington s'engage à implanter un système de collecte des données et un registre des consommations de l'eau qui puissent permettre d'identifier et d'associer les débits par rapport aux évènements ayant eu lieu.

ADOPTÉE

rés : 2018-12-215

EMBAUCHE DE M. ROBIN LÉVESQUE AU POSTE DE SURVEILLANT DE PATINOIRE POUR LA SAISON 2018-2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Barbeau

ET : Résolu unanimement

- D'embaucher M. Robin Lévesque au poste de surveillante au Centre-Multi-Récréatif, et ce, pour la saison d'hiver 2018-2019 ;
- D'autoriser M. Clément Costanza, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail en découlant.

ADOPTÉE

rés : 2018-12-216

PROJET DE JARDIN COLLECTIF – AUTORISATION POUR UN PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE ST-PATRICE ET UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la municipalité et l'école St-Patrice ont un projet commun afin de développer des espaces pour des jardins collectifs au parc des loisirs ;

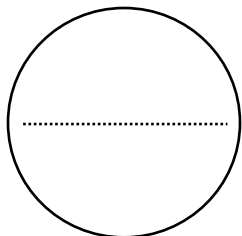
CONSIDÉRANT QUE l'organisme « 100 degrés » propose un programme d'aide pour la réalisation de projets de ce type avec « Cultiver l'avenir : des jardins pour apprendre » ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la municipalité donne le mandat à M. Clément Costanza, directeur général, de réaliser un partenariat avec l'école St-Patrice pour un projet de jardin collectif au parc des loisirs de la municipalité et à signer tous les documents nécessaires auprès de « 100 degrés », organisme responsable du programme « Cultiver l'avenir : des jardins pour apprendre ».

ADOPTÉE



RAPPORT DES INTERVENTIONS DE NOVEMBRE 2018

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport d'intervention du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service de prévention incendie :

Intervention premier répondant	6
Inspection VAD (entretien mécanique)	1
Entraïdes	3
Accident	2
Feu	1
Formation	1
Prévention	2

rés : 2018-12-217

SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

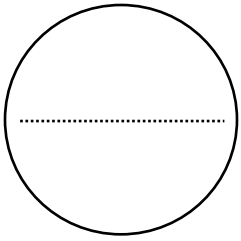
- Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 7 000 \$ et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 500 \$;
- Que la municipalité autorise M. Clément Costanza, directeur général, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande des précisions concernant la nouvelle procédure pour les comptes de taxes non payées dans les temps. Il est précisé que cela ne remet pas en question les ententes passées jusqu'à présent entre la municipalité et des citoyens.

Un citoyen indique qu'il y a eu des problèmes avec le déneigement. Monsieur le Maire précise qu'un suivi a été fait avec le déneigeur de la municipalité. De plus, il sera question du déneigement dans le prochain bulletin d'information de la municipalité. Enfin, il est précisé que désormais, si les citoyens ont des plaintes et requêtes à adresser, il est possible de le faire sur le site Internet de la municipalité.



VARIA

Informations du Maire et écho de la MRC

Comme cela va être précisé notamment dans le prochain municipal suite à l'adoption du budget 2019, la municipalité maintient inchangé son niveau de taxation général. En revanche, un ajustement sera fait suite aux nouveaux contrats de collectes des ordures et du recyclage.

Suite à la soirée spectacle de novembre dernier, la municipalité est heureuse d'annoncer qu'elle pourra faire un don de 3 500 \$ pour aider à la rénovation du presbytère.

Enfin, suite à la toute récente élection, la municipalité félicite M. Viau, maire de Hemmingford, pour sa réélection au poste de préfet de la MRC des Jardins-de-Napierville.

Rencontre avec la Sûreté du Québec

Le Maire et le DG ont eu l'occasion de faire suivi avec la SQ sur différents dossiers. Notamment celui des plaintes pour le « No truck » sur le rang Saint-Michel. Le dossier a été fermé le 9 novembre dernier. Un constat d'infraction a été émis entre le 21 septembre et le 13 novembre dans ce secteur sur ce dossier.

rés : 2018-12-218

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

Que la présente séance est levée à 19 h 29

ADOPTÉE

M. Yves Boyer,
Maire

M. Clément Costanza,
Directeur général et Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018.